40e ANNÉE N° 84. — 5 Centimes — SAMEDI 28 JUILLET 1900

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes *à chaque demande de changement d'adresse*

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

Un discours de M. Desmons

Nous sommes heureux de publier à cette place le discours prononcé par M. le sénateur Desmons en prenant possession de la présidence du groupe de la gauche démocratique au Luxembourg.

L'importance de ce document n'échappera pas à nos lecteurs à cause de la mise au point de toutes les questions vitales qui intéressent en ce moment le pays

Les catastrophes de l'Extrême- Orient, les violences calculées qui ont marqué la fin de la session parlementaire ont empêché de donner à ce magistral langage toute l'attention qu'il mérite, mais qui reste d'actualité aujourd'hui comme hier.

M. le sénateur Desmons, s'adressant à ses collègues, s'est exprimé ainsi :

Permettez-moi, tout d'abord, de vous remercier bien vivement du grand honneur que vous m'avez fait, en m'appelant cette année à la présidence de notre groupe. Je suis très touché de ces sentiments d'affection que vous m'avez si spontanément et si généreusement exprimés.

Toutefois, me rappelant les mérites de ceux qui m'ont précédé à cette place, et en présence des difficultés de la période troublée que nous traversons, je ne vous dissimulerai pas combien je redoute la responsabilité que j'assume en acceptant une pareille tâche.

Ce qui me rassure, messieurs, c'est de penser qu'à défaut de toute autre qualité, je vous apporte, avec mon passé de vieux républicain, le sincère désir de bien faire ; c'est aussi la certitude que je puis compter sur l'entière bienveillance de chacun de vous et en particulier sur le concours absolument dévoué, je le sais, de tous les membres du bureau et du comité de direction.

Ainsi, la main dans la main et le cœur haut, nous pourrons, malgré l'abandon regrettable et momentané, je l'espère, de quelques-uns de nos anciens amis et avec l'aide de nos vaillantes et nouvelles recrues, continuer notre œuvre et poursuivre le but que se sont proposés les fondateurs du groupe de la gauche démocratique.

Ce but, quel est-il ? C'est celui qui se trouve nettement indiqué dans le discours d'installation des divers présidents qui depuis bientôt dix ans se sont ici succédé : c'est la marche en avant dans la voie des réformes politiques, démocratiques et sociales.

Mais, pour nous permettre de travailler à la réalisation de ce programme qui est toujours le nôtre, ne faut-il pas tout d'abord détruire tous les obstacles qui, depuis plusieurs mois se dressent de nouveau contre le principe même de la République.

C'est à cette pensée qu'a obéi notre groupe lorsque, il y a plus d'un an, en présence des ennemis de la République qui relevaient la tête, il a provoqué au sein du Parlement la création d'un comité de vigilance républicaine. C'est cette même pensée qui l'a poussé plus tard de concert avec les autres groupes de la Chambre et du Sénat, à favoriser la constitution d'un ministère de défense républicaine, qui l'a amené, avec l'appui sincèrement promis et fidèlement donné des hommes les plus considérables du parti républicain, à triompher des longues et légitimes hésitations de ceux qui composent ce ministère et qui ne l'ont accepté, à une heure où les avenues du pouvoir étaient plus désertes qu'aujourd'hui, que par patriotisme et par dévouement.

C'est encore cette même pensée qui, depuis la constitution de ce ministère, a dicté à notre groupe sa tactique quotidienne, ses votes, ses ordres du jour tendant à soutenir ces hommes qui, depuis qu'ils ont consenti à prendre en mains le pouvoir, n'ont point hésité à faire front à tous les adversaires de la République et à combattre tous ceux qui, sous des noms nouveaux, équivoques ou retentissants, ont essayé de battre en brèche nos institutions républicaines.

Mais je crois être l'interprète fidèle du groupe tout entier en exprimant le vœu que le ministère qui aujourd'hui a déblayé le terrain, qui a rétabli la confiance dans les esprits, qui a permis aussi aux nombreux étrangers de contempler, sans avoir à redouter le désacord dans la rue, les merveilles accumulées de notre admirable Exposition, qui a su relever ceux qui avaient été injustement ou illégalement frappés et flétrir d'une flétrissure indélébile tous les criminels impunis, qui a su tout récemment encore par la bouche du ministre de la guerre, préciser admirablement le véritable et glorieux rôle de l'armée, consistant « à défendre avec un égal dévouement la frontière et la loi, la Constitution et la Patrie », je suis, dis-je, l'interprète fidèle du groupe en exprimant le vœu que ce ministère sorte de la période de la défensive et entre résolument dans une période nouvelle, dans une période essentiellement active et réformatrice.

Certes, je n'ai garde d'oublier les lois importantes qu'il a proposées et que le Parlement a votées.

Faut-il citer, par exemple, la loi sur l'armée coloniale, la loi sur la défense de nos côtes, la loi concernant la perfection de l'outillage de nos ports de guerre, la loi relative au droit pour les départements et les communes d'édicter les conditions de travail dans leurs diverses adjudications, celle qui touche les accidents, le travail des femmes, les syndicats, la réorganisation du conseil supérieur du travail, etc. etc. ?

Mais ai-je besoin d'insister pour vous rappeler que là ne se borne pas notre ambition ? Elle est plus grande et plus haute.

En présence des faits qui nous sont tous les jours signalés par nombre de nos amis des départements, n'y a-t-il pas lieu d'engager le gouvernement à inviter tous les fonctionnaires, à tous les degrès de la hiérarchie, laïques ou ecclésiastiques, militaires ou civils, à se rappeler que leur premier devoir consiste, non à entourer d'un respect platonique et souvent plus apparent que réel le gouvernement qui leur fait l'honneur de leur déléguer le pouvoir, mais bien de le servir loyalement et sans réserve, et que traitres à la République sont ceux qui profitent de leur situation privilégiée pour jeter le discrédit sur nos institutions et sur ceux qui les représentent ?

N'y a-t-il pas lieu aussi et surtout de décider le gouvernement à préparer pour la rentrée des Chambres la discussion des projets de loi que nous aurions désiré voir se produire dans cette session à la tribune du Parlement et que seules les interpellations sans cesse renouvelées de nos adversaires ont dû faire renvoyer à une époque ultérieure.

Parmi ces projets de loi, messieurs, ne traduirai-je pas votre sentiment en vous citant les projets relatifs : à la réforme de l'impôt à la réforme de l'instruction secondaire, aux associations, à la création de la caisse des retraites de la vieillesse.

Pas besoin, n'est-ce pas, de les développer devant vous Il suffit de les indiquer. Ce ne sont pas pour vous, en effet, de nouveaux venus.

Ils sont inscrits depuis des années dans tous les programmes républicains. Chacun d'eux a été plusieurs fois examiné minutieusement, étudié par des commissions spéciales. L'heure est venue, cette fois, de les discuter publiquement et de les faire passer du domaine théorique et idéal dans celui de la réalité.

Eh bien ! messieurs, puisque, pour des raisons indépendantes de notre volonté, le Parlement n'a pu aborder ces divers sujets, à défaut d'un grand comité politique et républicain qui, selon moi, à cette heure, devrait être institué à Paris et rayonner dans la France entière, formons dans chacun de nos départements un comité *départemental* et profitons des vacances qui vont s'ouvrir pour faire tout autour de nous une vaste campagne de propagande destinée à préconiser ces diverses réformes et à les faire adopter par la grande majorité du parti républicain, qui saura bien les imposer à ses représentants et, par eux, au gouvernement.

Efforçons-nous en même temps de dissiper tout au tour de nous les regrettables malentendus qui existent actuellement dans l'esprit d'un certain nombre d'électeurs républicains.

Jadis, quand la lutte entre la République et la réaction était franche et loyale, quand les partisans de la monarchie, de l'empire ou du cléricalisme marchaient, enseignes déployées, à l'assaut de la citadelle républicaine, le peuple distinguait aisément le drapeau de la République et son choix n'était pas douteux.

Mais aujourd'hui que tout est confondu, aujourd'hui que les ennemis de la République, par une tactique nouvellement inspirée par un souverain étranger, sont les premiers à se proclamer républicains ;

Aujourd'hui que les mots de liberté, de tolérance, sont le plus hautement prononcés par ceux qui, de tout temps, ont été les plus implacables adversaires de ces nobles principes ;

Aujourd'hui que le patriotisme nous est contesté et semble devenir l'apanage exclusif de ceux qui manifestent le leur en excitant sans cesse les citoyens à la guerre civile ;

Aujourd'hui que le cri de « Vive l'armée ! » est surtout poussé par ceux qui veulent tromper sa confiance, semer l'indiscipline dans ses rangs et l'émeuter contre la République.

Notre devoir n'est-il pas de contribuer, par tous les moyens, à détruire toutes ces erreurs, de combattre tous ces sophismes, de dévoiler toutes ces perfidies ?

Eh bien ! messieurs, c'est à cette œuvre de lumière et de progrès que vous convie votre président.

Soyez assurés que si, grâce à notre énergie, à notre activité, à l'union de tous nos efforts, de toutes nos bonnes volontés, nous réussissons à la mener à bonne fin, nous aurons fait une œuvre utile à notre parti, à la France et à la République.

EN CHINE

L'entente des puissances

Les échanges de vues se poursuivent activement entre les différents cabinets. Ils admettent comme hors de doute et comme base de leurs pourparlers que les représentants des puissances à Pékin sont sains et saufs, et que le gouvernement chinois prétend les retenir comme otages d'une manière plus ou moins déguisée, espérant ainsi diminuer les responsabilités personnelles pécuniaires et militaires qui pèsent sur lui.

Ils admettent également que le gouvernement chinois, en empêchant les chefs de légation de communiquer avec les puissances, se flatte d'obtenir de meilleures conditions parce qu'il n'aura pas, au cours des négociations qu'il veut dès maintenant entamer, à se disculper des accusations directes de complicité que les ambassadeurs pourraient formuler contre lui.

Quoi qu'il en soit, la marche sur Pékin ne sera pas retardée et commencera vraisemblablement vers le 1er août. Les troupes alliées suivront autant que possible la voie ferrée de Tien-Tsin à Pékin. *(Havas).*

Décrét

L'*Officiel* d'aujourd'hui publie un décret portant prohibition jusqu'à nouvel ordre d'envois d'armes en Chine

INFORMATIONS

Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse

L'*Officiel* publie le chiffre des opérations effectuées par la caisse de retraites du 1er au 30 juin 1900.

Reçu des déposants à Paris : 202,604 versements, dont 6,317 premiers versements montant à la somme de 3,149,571 fr. 53.

Dans les départements : 204,808, dont 14,956 premiers versements montant à la somme de 2,371,242 fr. 56.

Total : 5,550,814 fr. 45.

Il a été payé : 8,880.277 fr. 70.

Les incidents militaires de Chambéry

Le ministère de la guerre communique la note suivante aux journaux :

« A la suite des incidents de Chambéry, le commandant militaire local a infligé quinze jours d'arrêts de rigueur et huit jours d'arrêts simples aux deux officiers compromis. De plus, le ministre de la guerre a estimé que ces désordres ne se seraient pas produits si les officiers présents au banquet s'étaient trouvés en tenue militaire.

» L'autorisation du port d'habits bourgeois n'étant concédée par l'article 279 du réglement du 20 octobre 1892 qu'à titre de simple tolérance, le ministre à suspendu cette autorisation pendant trois mois pour la garnison de Chambéry. »

Inauguration de la statue de Lavoisier

Hier vendredi, a eu lieu, sur la place de la Madeleine, l'inauguration de la statue de l'illustre savant Lavoisier. MM. Darbour, Berthelot, Moissan, de Selves, Leygues, ministre de l'instruction publique, ont prononcé des discours.

La grève du Creusot

Les ouvriers des usines du Creusot sont en grève depuis quelques jours.

M. Schneider, le directeur des usines, n'a pas voulu céder aux revendications des ouvriers.

Des troubles éclatent sur tous les points entre les gendarmes et les grévistes.

Les évènements semblent très graves et on craint de sanglants conflits.

Le gouvernement, dit-on, va intervenir énergiquement.

Le Procès Picquart

La Chambre des appels correctionnels a confirmé hier le jugement par lequel la neuvième chambre avait déclaré la juridiction correctionnelle compétente pour connaître du procès en diffamation intenté par M. le lieutenant-colonel Picquart au gérant du *Jour* et à MM. Galli et Possien.

Les Assomptionnistes

La cour d'appel de Rouen a rendu son arrêt sur l'appel interjeté par le journal le *Petit Rouennais* contre un jugement du

tribunal correctionnel de Rouen, qui l'avait condamné à 100 fr. de dommages-intérêts envers douze Assomptionnistes de la rue François Ier et à diverses insertions.

La cour a acquitté le *Petit Rouennais* et condamné les Assomptionnistes aux dépens.

Souscription pour les blessés militaires

La souscription ouverte par la Société de secours aux blessés militaires a produit une somme de 133,035 fr. 75 c.

L'affaire Max Régis

Max Régis et onze de ses amis, qui comparaissaient devant les assises du Var, sous l'inculpation de rebellion et de tentatives d'assassinat, ont été acquittés par le jury.

Les anti-juifs de la villa Bon-Accueil ont quitté la salle d'audience aux cris de « Vive la République ».

Il n'y a pas eu d'incident.

Général frappé d'insolation

Le général Revin, qui commande la 25e brigade d'infanterie à Lons-le-Saulnier, a été, pendant les manœuvres, frappé d'insolation à la tête de ses troupes et est tombé de cheval. Relevé immédiatement, il a dû être ramené à son domicile. Il avait un poignet fracturé et de nombreuses blessures à la tête.

Deux cent quatre kilomètres à l'heure

Une correspondance de Saint-Pétersbourg au *Soleil* signale les expériences faites en présence de la famille impériale d'un nouveau système de chemin de fer électrique à suspension, imaginé par deux ingénieurs russes et qui permet de réaliser une vitesse de 204 kilomètres à l'heure.

Les expériences ont pleinement réussi.

Explosion d'un obus

Une explosion a failli coûter la vie à deux artilleurs du 34e régiment à Angoulême, nommés Rottillat et Sertout. Ils avaient rapporté à la caserne, malgré la défense formelle, des débris d'obus qu'ils avaient ramassés sur le champ de tir de la Braconne. Ils voulurent travailler un de ces débris pour en faire un souvenir de leur séjour au camp. Soudain, un fragment, dans lequel se trouvait de la poudre éclata, blessant grièvement les deux imprudents. Rotillat eut les deux bras broyés. Sertout a reçu des blessures à la poitrine et aux bras, mais moins graves.

Un troupeau décimé par la foudre

Dimanche soir, un violent orage éclatait sur la contrée de Garanon, près d'Aix-les-Thermes, et vers huit heures la foudre tomba sur le troupeau communal de Garanon. Sur les 350 bêtes à laine dont il se composait, 103 furent, le lendemain, trouvées foudroyées.

Le propriétaire qui a subi les plus grandes pertes est M. Jean Moffre qui, sur 70 bêtes, en a eu une trentaine d'atteintes.

Congrès des races noires

Mardi et mercredi s'est réuni un congrès de la race noire à Londres.

Les délégués de toutes les races noires du monde y assistaient. Les discussions ont été des plus intéressantes. Les nègres réclament aux blancs la justice ; ils revendiquent leur liberté politique et civile; ils réclament l'égalité et la fraternité. Ils protestent contre l'esclavage qu'on leur fait subir dans le monde.

Le secrétaire de la conférence rappelle que l'empereur Ménélik, les présidents des Républiques de Libéria, de Haïti ont été élus membres honoraires de l'Association africaine.

La conférence a rédigé un appel au monde entier exposant la revendication des noirs et invoquant l'esprit d'humanité, de justice des peuples civilisés.

CHRONIQUE LOCALE

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira le 1er août 1900, à 8 heures précises du soir.

Ordre du jour :

Collège de jeunes filles : compte administratif et budgets.

Hospice : compte administratif et budgets.

Bureau de bienfaisance : compte administratif et budget.

Comptabilité communale.

Budget supplémentaire de 1900.

Rapports des Commissions.

Demandes et pétitions diverses.

Audiences de vacations

Le tribunal civil vient de fixer comme suit ses audiences de vacations pour l'année 1900 :

Mercredi 22 août, samedi 1er septembre samedi 15 septembre et samedi 13 octobre

Manœuvres de garnison

Des manœuvres de garnison auront lieu entre le 7e et la 66e brigade (11e et 20e de ligne) dans la deuxième semaine d'août, vers Castelnau-Montratier et Molières.

Le 10e régiment de dragons ne pouvant y prendre part, le rôle de la cavalerie sera par suite confié à des cyclistes dont il sera constitué par corps, une unité (section ou peloton), sous les ordres d'un officier.

Distribution des prix au Lycée Gambetta

Ce matin à 9 heures, a eu lieu dans la grande cour d'honneur la distribution des prix aux élèves du Lycée, sous la présidence de M. André, professeur de la Faculté de médecine de l'Université de Toulouse.

Sur l'estrade avaient pris place, M. Costes, maire, M. Veillon secrétaire général, M. l'Inspecteur d'académie, M. le colonel du 7e, et toutes les autorités militaires et MM. les professeurs du Lycée.

La musique du 7e prêtait son concours à cette cérémonie.

M. Pradel, professeur de 6e a prononcé le discours d'usage, sur l'éducation des enfants, autrefois et aujourd'hui.

M. Fournié a ensuite pris la parole et a adressé un souvenir ému aux disparus de cette année : MM. Talou, Périès, Cangardel.

M. André, dans son discours a parlé des grands hommes du Quercy, ancien élèves du Lycée de Cahors.

Puis la lecture du palmarès a été donnée : A midi la cérémonie était terminée.

Voici le nom des élèves auxquels ont été décernés les prix d'honneur et qui ont obtenu le plus de nominations :

PRIX D'HONNEUR

Mathémathiques élémentaires

Philosophie

Besse, Pierre, de Cahors.

Enseignement secondaire moderne

Gasc, Léon, de Naussac, (Aveyron).

Rhéthorique

Poujade, Camille, de St-Denis Catus.

* * *

Mathématiques élémentaires. — Bourdiol. Aubin ; Roux, Henri.

Philosophie. — Besse, Pierre ; Mazard, Jean ; Valades, Germain.

Première moderne (lettres). — Carriol, Gaston ; Grelet, Pierre.

Rhétorique. — Poujade, Camille ; Couderc, Henri ; Vialard, Maurice ; Bladier, Louis ; Labro, Marcel ; Frézal, Félix ; Gorse, Pierre ; Deville, Emile ; Lascoux, Paul ; Marre, Léon.

Seconde moderne. — Rouquié Fernand ; Gasc, Léon ; Valet, Pierre ; Mention, Paul.

Seconde classique. — Deloncle, Pierre ; Quercy, Henri ; Fournier, Théodore ; Barrière, Paul ; Bru, Joseph ; Cros, Georges ; Desprats, Pierre ; Conquet, Jules.

Troisième moderne. — Vaysset, Jules ; Trémollières, Charles ; Constans, Emile ; Decremps, Paul ; Holzer, Edmond.

Troisième classique. — Cavalié, Ernest ; Canguilhem, Jean ; Delbouis, Georges ; de Framond, Ernest ; Véry, Michel ; Chapou, Baptiste ; Dauliac. Edouard.

Quatrième moderne. — Bourdiol, Dionys ; Advier, Alexandre ; Courdès, Charles ; Dentraygues, Charles ; Van den Vaero André ; Pèchayrand, Hector ; Calvet, Marcel.

Quatrième classique. — Blanchès Charles ; Crabol, Jules ; Griffoul, Albert ; Gorse, Maurice ; Serres, Hilaire ; Fournier, Bernard ; Chaigne, Georges ; Muxart, Louis ; Mignot, Henri ; Richard, Charles.

Cinquième moderne. — Ayot, Louis ; Mandelli, Joseph ; Périé, Jean ; Combecave, Julien ; Cambar, Gaston ; Belmon, Léo ; Holzer, Henri ; Fourgous, Maxime.

Cinquième classique. — Lacan, Marcel ; Malbec. Georges ; Lacroix, Marc ; Conquet, Gabriel ; Baudru, Laurent ; Landes, Charles ; Ourcival, Roger ; Bissières, Roger ; Carayol, Marcel ; Vidal, Gaston.

Sixième moderne. — Périé, Charles ; Feyret, Gabriel ; Mandelli Victor ; Miquel, Abel ; Planavergne, Marcel ; Carriol, Georges ; Gauthier, Jules ; Gauthier, Raymond ; Combecave, Auguste.

Sixième classique. — Favalelli, Joseph ; Delcros, Gustave ; Dillenséger, René ; Décremps. Daniel ; Blanchès, Louis ; Galan, François ; Paris, Gabriel ; André, Pierre ; Linol, Charles ; Correch, Auguste.

Septième. — Besse. Maurice ; Maturié, Pierre ; Bernadac, Louis ; Labro, Jean ; Périé, Pierre ; Gizard, Gaston ; Breton, Pierre ; Lieux, Jean ; Andrieu, Baptiste.

Huitième. — Labedan, Maurice ; Coueslant, Jean ; de Valon, Bernard ; Fournier, Alain ; Déjean, René ; Séguela, Jean ;

Neuvième — Chaignes, Jacques, Battistelli Robert ; Course, Jean ; Musso, Robert : Monteils, René ; Delpech, André ; Cagnac, Léon ; Favalelli, Charles ; Mazières, Maurice ; Carle, Victor.

Classe enfantine. — Première section. — Piot, Jacques ; Fournier, Gaëtan ; Marcenac, Raymond ; Paumès, Eugène ; Pagès, Jean ; Bouniol, Ivan.

Deuxième section. — Cazaly, Georges ; Landrevie, Jacques ; Mèges, Arthur ; Gauthier, Jacques ; Justy, Marcel ; Sauzel, Jean ; Marcenac, Robert ; Bris, Paul ; Déjean, Marc ; Hava, André.

Nécrologie

Nous apprenons le décès de M. Montlezun directeur de la Société générale, décédé après une courte maladie, à l'âge de 60 ans.

Nous adressons à sa famille nos sincères condoléances.

Ecole normale d'instituteurs

Voici le résultat du Concours d'entrée à l'Ecole normale d'instituteurs de Cahors.

10 sont définitivement admis.

MM.

Gibert, école primaire supérieure de Luzech.

Viers, cours complémentaire de Cahors.

Poux, école primaire supérieure de Martel.

Mavalavelle, ancien collège de Montauban.

Batut, école primaire supérieure de Montcuq.

Crubillé, école primaire supérieure de Saint-Céré.

Aussel, cours complémentaire de Prayssac,

Bonafoux, école primaire supérieure de Luzech.

Paulhac, école primaire supérieure de Saint-Céré.

Lafargue, cours complémentaire de Castelnau.

Sont admissibles sur la liste supplémentaire.

Soulinhac, école primaire supérieure de Luzech.

Pélaprat, école primaire supérieure de Saint-Céré.

Lafourcade, cours complémentaire de Cahors.

Ecole normale d'institutrices

Voici le résultat du Concours d'entrée à l'Ecole normale d'institutrices de Cahors.

39 de présentées et 18 admissibles.

Mlles Casabonne, Bennet, Boyssel, Calmon, Cambou, Cardonnel, Chanié Courthade, Crouzailles, Faurie, Cazal, Labro. Lamouroux, Massip, Sabatié, Souladié, Rigaubert, Bonafous.

Direction générale des Manufactures de l'Etat

Avis

Un concours (programme n° 1) pour le recrutement du personnel admissible aux emplois supérieurs de la culture et de la comptabilité dans les manufactures, aura lieu dans le courant du mois de décembre prochain. Les jeunes gens qui désirent s'y présenter devront se faire inscrire avant le 1er novembre 1900 dans les bureaux de l'une des directions sises à Alger, Béthune, Cahors, Chambéry, Châteauroux, Dieppe, Dijon, Grenoble, Le Havre, Le Mans, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Morlaix, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Paris (Gros-Caillou), Périgueux, Riom, Tonneins, Toulouse et Vesoul.

Les demandes d'inscriptions devront être accompagnées des pièces suivantes :

1° L'acte de naissance légalisé constatant que le postulant est français ou nationalisé et qu'il aura au 1er novembre de l'année du concours 20 ans au moins et 21 ans au plus ;

2° Un certificat de bonne vie et mœurs délivré par le maire de sa commune ;

3° Un certificat de libération ou d'exemption du service de l'armée active ;

4e Le diplôme de bachelier soit es-lettres, soit es-sciences, soit de l'enseignement secondaire spécial, soit un certificat constatant que le candidat a été classé dans les 150 premiers sur la liste d'admissibilité à l'Ecole navale ;

5e Un certificat d'un médecin assermenté constatant que le postulant n'a aucun vice de constitution ni aucune infirmité qui le rendrait impropre à un service actif.

Des exemplaires du programme sont déposés dans les bureaux du Chefs de service en residence dans les villes sus-indiquées où seront passés les examens écrits. Quant aux épreuves orales, elles auront lieu dans les localités qui seront désignées ultérieurement. Un avis spécial adressé aux candidats admis à ces épreuves leur indiquera la ville où ils doivent se rendre ainsi que le lieu, le jour et l'heure fixés pour l'examen.

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME DU 26 ET 29 JUILLET 1900

Allegro Militaire,	Karren.
Les Diamants de la Couronne, ouv.	Auber.
Orphée aux Enfers, fantaisie	Offenbach.
Gloire aux femmes, mazurka	Strobl.
La Fille du Tambour Major, fantaisie	Buot.
Sans Cervelle, polka	Auvray.

De 8 h. un quart à 9 h. et demie (*Allées Fénelon*)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 26 juillet 1900

Naissances

Gaillard, Henri, rue du Château, 12.

Bonnays, Marie-Louise, rue Antoine Dubois.

Décès

Arbouys, Louise, épouse Lestrade, 75 ans, rue Saint-André.

Rigal Jean, ex-charron, 76 ans, rue du Lycée, 36.

Sastres, Robert, 5 mois, impasse Bessière, 4.

Montlezun, Adolphe-Bertrand, directeur de la Société générale, 60 ans, rue Fénelon.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'Evêque. — *Certificat d'études.*

Garçons. Présentés 47. — Reçus 39.

MM. Mortefon de Mauroux. — Berthié, Delpon, Demeaux, Donnadieu, Maules, Poulanges, Salacrout, Soulié, de Puy-l'Evêque. — Bessières, d'Anglars-Juillac. — Gérot, de Lacapelle. — Lagard de Touzac. — Antenet Lacombe, Jean-Lacombe-Pierre, Monteil, de Soturac. — Berrié, Bidou, Brousse. Cantagrel, Capoulun, Charles-Combes, Couture, Dulac, Lafargue, Murat, Salvan, Traversé de Prayssac. — Caminade, Lassaque, Loussert, Rigal, de Duravel. — Bousquet de Vire. — Delfour de Floressas. — Caillou, Delfour. de Lagardelle. — Hugau, du Boulvé, et Serres, Imbert de Montcabrier.

Filles. Présentes 39. — Reçues 28.

Mlles Gaussinel, de Montcabrier. — Miremont, Contria, Bouygues, Labruyère de Duravel. — Calle et Castes de Puy-l'Evêque. — Delfour, Périé, Imbert, Gipoulou, de Touzac. — Frayssinet de Grézels. — Béziat, Delbreil, Maratuech, de Prayssac. — Caumont, école privée de Soturac. — Contrix et Maratuech de l'école publique de Soturac. — Miquel et Cure de St-Martin le Redon. — Berrié de Lagardelle. — Servat, de Mauroux. — Lacavalerie, de Martefon.

— Les huit élèves présentés par l'école primaire de Puy-l'Evêque aux examens du certificat d'études qui vient d'avoir lieu ont été reçus.

PRAYSSAC. — *Noyé.* — Un homme noyé, en état de complète putréfaction, a été découvert avant hier sur la rive gauche du Lot, dans le bief d'Escambous.

On n'a pu reconnaître encore quel était cet homme, et dans le pays personne n'a disparu.

LE BOULVÉ. — Serres Ernest et Hogon Léopold, viennent de subtr avec succès les épreuves du certificat d'études primaires à Puy-l'Evêque.

Nos félicitations aux lauréats et à M. Mourgues, notre sympathique et dévoué instituteur.

ESPÈRE. — *Comice agricole du canton Nord de Cahors.* — Les membres du Comice se sont réunis le 27 juillet dans la salle ordinaire de leurs séances.

47 membres assistaient à la réunion.

M. le préfet, M. Delport, sénateur et M. Rey, député, ont été acclamés présidents d'honneur.

M. Albert Feyt, attaché au cabinet du ministre de l'agriculture, Chevalier du Mérite agricole, a éié proclamé président à l'unanimité des suffrages, soit 47 voix, en remplacement de M. Talou, décédé.

M. Delcros Baptiste, démissionnaire, a été réélu vice-président et M. Martin, secrétaire général.

Les membres désignés pour faire partie du jury du concours en 1900 sont :

MM. Martin, Clary, Vialoles et Arnaudet, titulaires.

MM. Nadal Emile et Marmiesse, suppléants.

CRAYSSAC. — M. Brassac Augustin, maire de la commune est décédé le 25 de ce mois. Ses obsèques ont eu lieu vendredi matin, au milieu d'une grande affluence de personnes accourues de tous les points de la commune, malgré les grands travaux des champs.

M. Brassac était très aimé et estimé dans sa commune où il ne comptait presque pas d'ennemis. Né le 12 avril 1830, il a remplacé son père à la mairie, en 1878. Il n'a cessé d'exercer depuis cette époque les fonctions de premier magistrat de la commune.

Son père avait rempli les mêmes fonctions de 1834 à 1878, sans interruption.

M. Brassac était un républicain sincère et convaincu.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Conseil d'arrondissement.* — Le Conseil d'arrondissement s'est réuni le 23 juillet pour la première partie de la session. M. le sous-Préfet assiste à la séance. M. Pradelle, doyen d'âge, prend la présidence, et invite l'Assemblée à constituer son bureau. M. Pradelle est élu président à l'unanimité. M. Mage est élu vice-président et M. Bex secrétaire.

M. Mage dépose le vœu que l'arrivée du courrier de Lacapelle à Latronquière soit avancée et qu'elle soit fixée à dix heures et demie du matin, de manière que les correspondances apportées par ce courrier puissent être distribuées le même jour par les facteurs ruraux, au lieu de rester en souffrance près de quarante-huit heures au bureau du chef-lieu. Ce vœu est adopté à l'unanimité.

Sur la proposition de M. Bex, le Conseil émet le vœu que la répartition des contingents communaux pour l'entretien des chemins vicinaux soit modifiée de façon à ce que ces contingents soient intégralement absorbés pour l'entretien de ces voies de communication comprise sur le territoire de chaque commune.

Sur la proposition de M. Pradelle, l'Assemblée émet le vœu que le chemin de grande communication n° 25 (partie comprise entre Lacapelle-Marival et Souceyrac), par Terrou, soit mis à l'adjudication dans le plus court délai possible.

Sur la propositien de M. Conort, le Conseil renouvelle pour la cinquième fois le vœu tendant au classement comme chemin de grande commication d'un chemin qui partant de la gare de Capdenac, emprunterait le chemin de grande communication de Clayrou jusqu'au hameau d'Empare, remonterait le ruisseau de Lentillac jusqu'à la Croix-de-Compayre, et, de là, se dirigerait sur Bagnac par les chemins vicinaux ordinaires 3 et 9 de Felzin à Bagnac.

Pour ces deux derniers vœux, il a été donné connaissance au Conseil des rapports concernant ces deux affaires, mais l'Assemblée n'en persiste pas moins à les renouveler.

Le Conseil, conformément à la loi du 18 juillet 1835, désigne M. Bruel, conseiller d'arrondissement, non planteur, pour faire partie de la commission de répartition des permis de culture.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON — *Hospice.* — Des travaux importants vont être exécutés à notre hospice au moyen de subventions du pari mutuel et de notre conseil municipal.

Ces travaux sont destinés à améliorer considérablement la situation de notre établissement hospitalier.

Nous apprenons que l'adjudication de ces travaux aura lieu le dimanche 19 août prochain, à deux heures de l'après-midi, dans la salle de la mairie de Gourdon.

Le montant des travaux s'élève à la somme de 40,476 fr.

Le cautionnement est fixé à 2,000 fr.

Conseil d'arrondissement. — Le conseil d'arrondissement de Gourdon s'est réuni lundi soir, dans la salle ordinaire des séances, pour la tenue de la première partie de la session de 1900.

Le conseil procède tout d'abord à l'élection de son bureau, conformément à la loi.

Ont été élus à l'unanimité et par acclamation : Président : M. Laplagne; secrétaire, M. Pébeyre.

M. Laplagne n'assistant pas à la séance, M. Calès a été désigné pour occuper provisoirement le fauteuil de la présidence.

Le bureau étant constitué, M. Linol, faisant fonctions de sous-préfet, a donné lecture d'un rapport dans lequel il expose la situation des divers services publics de l'arrondissement et résume les affaires qu'il soumet aux délibérations de l'assemblée.

Conformément à la décision prise dans sa séance du 5 avril 1894, le conseil général a fixé les contingents des chemins de grande communication pour l'année 1901. Ces contingents représentent pour chaque commune deux journées de prestation et les deux tiers des cinq centimes spéciaux.

Le conseil est d'avis qu'il y a lieu d'adopter la répartition proposée et d'abandonner pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires le produit d'une demi-journée de prestation aux communes qui en ont fait la demande et à toutes celles dont les ressources ne sont pas suffisantes pour assurer l'entretien de ces chemins.

Au sujet d'un vœu émis antérieurement relatif à la création d'une halte au lieu dit Pas-des-Mules, commune de Lachapelle-Auzac, M. le président donne lecture d'une dépêche par laquelle M. le préfet informe le conseil d'arrondissement que M. le directeur de la Compagnie d'Orléans lui a fait connaître que cette demande n'était pas susceptible d'être accueillie favorablement pour les raisons données à plusieurs reprises à la suite des vœux analogues.

M. Baspeyras croit, néanmoins, devoir renouveler ce vœu qui est adopté par le conseil.

Sur la proposition de M. Fabre, le conseil émet les vœux suivants :

1° Que le service des dépêches soit fait, entre Salviac et la gare de Dégagnac, par un courrier à cheval ;

2° La transformation de la halte de Dégagnac en station ;

3° La création d'un poste de facteur-receveur à Thédirac.

Le conseil émet le vœu que les sapeurs-pompiers organisés en bataillons, compagnies ou subdivisions soient exemptés des treize jours.

Sur la proposition de M. Lalé, le conseil émet le vœu que les impôts des portes et fenêtres, cotes personnelles et mobilières, soient remplacés par un impôt global et progressif sur les revenus.

Le conseil donne acte à M. le sous-préfet de la communication qu'il lui a faite du compte d'emploi de la partie des fonds d'abonnement affectée au traitement des employés de la sous-préfecture.

A l'unanimité, l'assemblée désigne M. Lasserre, l'un de ses membres, pour faire partie de la commission chargée de la répartition, pour l'année 1901, des permis de culture du tabac dans l'arrondissement de Gourdon.

GRAMAT. — *Distribution des prix.* — Dimanche prochain, à deux heures et demie de l'après-midi, la distribution des prix aux élèves de l'école des jeunes filles de Gramat sera présidée par Mlle Camus, professeur de lettres au collège de jeunes filles de Cahors.

C'est la première fois, croyons-nous, qu'une pareille cérémonie est présidée par une femme. Nous sommes d'autant plus heureux et fiers de bénéficier de cette innovation que nous connaissons la valeur, le réel talent de conférencière de notre présidente de dimanche.

CARENNAC. — *Noyé.* — Le nommé Jean Concros, dit le *Piot*, âgé de 50 ans, s'est noyé accidentellement dans la Dordogne, dimanche dernier, vers six heures du soir. Après avoir bu un bon coup, il résolut d'aller prendre un bain pour se refroidir.

Il n'y avait, pas une demi-heure qu'il se baignait, lorsqu'il fut pris d'une congestion Des personnes présentes, croyant qu'il s'amusait, car c'était un des meilleurs nageurs du pays, virent tout à coup qu'il avait un bras en l'air et qu'il flottait sur l'eau. Tout d'un coup, il a disparu et le courant l'a entraîné sur un gravier, à quelques mètres plus bas. Quand on l'a retiré de l'eau, il avait cessé de vivre.

SOUILLAC. — *Certificat d'études primaires* — Nous sommes heureux d'enregistrer les nouveaux succès remportés par notre école laïque de filles. Onze élèves présentées ont été reçues dans d'excellentes conditions.

Un tel succès fait honneur au personnel enseignant de l'école.

Les publications officielles. — Par arrêté du maire de Souillac, les populations suburbaines de la section, jusqu'ici privées des publications officielles, seront désormais prévenues à son de trompe par le garde champêtre, toutes les fois que les informations seront de nature à les intéresser.

Chez nos voisins

Fatale imprudence

Jeudi, à trois heures de l'après-midi, le village de Villemade, situé à 9 kilomètres de Montauban, a été mis en émoi par un pénible drame.

Deux enfants de 12 ans, Jean-Marie Sarremejeanne et le fils de M. Dégaus, régisseur de M. Pol-Dagrand, jouaient aux petits soldats dans une chambre.

Le petit Sarremejeanne s'était armé d'un sabre et le jeune Dégaus avait décroché du mur un vieux fusil, hors d'usage.

Un coup de feu partit. Des femmes occupées dans le voisinage accoururent et relevèrent le cadavre de Sarremejeanne dont le côté droit était criblé de gros plombs. La mort avait été instantanée. Le petit Degaus, hébété, n'a pu donner aucun renseignement précis sur ce meurtre involontaire, qui vient s'ajouter à la longue liste des malheurs causés par les armes à feu imprudemment laissées à la portée des enfants.

Le parquet de Montauban s'est transporté à Villemade pour procéder à une enquête.

LES BONNES MÉNAGÈRES

C'était l'heure du souper et la famille venait de se mettre à table. Le repas était servi avec soin et ponctualité, ce qui indique qu'il y avait de l'ordre dans la maison.

« Tu dois être fatiguée, ma chère », dit le mari avec bonté. « Si je m'écoutais, je pourrais bien répondre affirmativement », reprit la femme, « mais à dire vrai, je ne me sens nullement fatiguée ». Pourtant cette même personne était sur pied depuis plus de douze heures, allant et venant, donnant un ordre à l'un où a l'autre de ses serviteurs, ayant l'œil à tout, et trouvant encore le temps de s'occuper de ses enfants. Elle traînait ainsi du matin au soir sans jamais se plaindre. Toutefois, il est juste de dire qu'elle était jeune encore, d'une robuste santé et de plus toujours de bonne humeur.

Voilà qui est bien, mais il n'en est pas ainsi de tou es les femmes. Il y en a un grand nombre qui, certes, sont dignes d'éloges, bien qu'on les leur refuse habituellement. Ce sont celles qui font tout autant de besogne que la ménagère dont nous venons de parler ; toutefois, avec cette différence, c'est qu'elles la font, non pas à contrecœur, au contraire avec la meilleure volonté du monde, mais les forces et le courage leur manquent. Elles poussent ainsi l'amour du devoir jusqu'à l'héroïsme. Ecoutez ce que l'une de ces admirables femmes dit dans une lettre qu'elle nous a adressée : « *Je m'efforçais de m'occuper* des soins de mon ménage, mais ce n'était plus avec plaisir comme autrefois ». Pourquoi donc ? Parce qu'elle était sous le poids d'une terrible maladie, comme bien d'autres, du reste, qui méritent un meilleur sort. « Je suis actuellement âgée de 68 ans », écrit-elle ; « pendant plus de huit ans j'ai souffert d'une maladie d'estomac qui ne me laissait jamais un moment de repos. Atteinte en même temps d'une constipation opiniâtre, ne mangeant presque plus, et digérant avec beaucoup de difficulté, j'en étais arrivée à ne plus dormir et pendant le jour à me traîner péniblement à l'aide d'un bâton. Comme je me trouvais malheureuse, surtout de ne pouvoir m'occuper des soins de mon ménage comme autrefois ! Je croyais bien que c'était fini de moi. Je ne pouvais plus manger de viande ni de légumes. Enfin j'attendais la mort pour me délivre de mes maux, l'orsqu'un jour on me remit un petite brochure où je lus plusieurs pages qui me semblaient avoir été écrites pour moi. J'appris qu'il existait un remède connu sous le nom de Tisane américaine des Shakers, vendue par M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille (Nord), composé avec des plantes médicinales par une communauté religieuse qui s'est vouée au soulagement des malades. Plusieurs personnes attestaient leur guérison. Cette lecture me mit du baume au cœur et je recommençai à espérer pouvoir me guérir. Sans plus tarder je mis ce remède à l'essai et ce ne fut qu'en poursuivant mon nouveau traitement pendant plusieurs mois que je finis par trouver un mieux sensible. La guérison devint alors rapide, car je vis revenir l'appétit et le sommeil, puis je sentis disparaître toutes mes douleurs. Actuellement je suis très bien portante, et m'occupe avec une nouvelle ardeur des soins de ma maison. Je vous autorise volontiers à publier ma lettre. Mme. Vve. Gobin-Pétré, 16, rue Tricot, à Montdidier (Somme). (Signature légalisée par M. l'adjoint Perrin.) »

On dit, avec raison, que ce n'est pas le moyen d'aller au devant d'une crise, mais bien plutôt la manière avec laquelle nous supportons les fati- et les ennuis de l'existence qui prouve le courage et la fermeté de caractère : cela est parfaitemen- vrai. Des milliers d'excellentes et braves femmes ont à subir toutes ces épreuves décourageant tes. Leur seul espoir n'est désormais que dans l'efficacité merveilleuse de la Tisane américaine des Sakers. Que d'existences utiles ont été prolongées depuis une douzaine d'années par l'introduction en France de ce bienfaisant remède ! De nombreuses attestations nous arrivent chaque jour de toutes parts pour prouver les propriétés curatives de cette unique préparation dans les cas de dyspepsie ou indigestion chronique qui était le mal dont Mme Gobin-Pétré a été si longtemps la victime.

BULLETIN FINANCIER

Malgré le calme des transactions sur le marché a terme, la tenue des cours reste plutôt satisfaisante. Ce sont toujours les demandes au comptant qui maintiennent le niveau de la cote.

Nos rentes sont en hausse, le 5 0/0 à 99.25, le 3 1/2 0/0 à 102,45 l'amortissable 100 fr. 50.

La banque de France est à 3990.

Les affaires ont été absolument nulles sur les actions de nos sociétés de crédit, seul le Crédit lyonnais à 1040 a inscrit un cours à terme.

Les chemins français se sont traités, le Lyon à 1805, le Nord à 2290 et l'Orléans à 1710.

Le Suez a passé de 3422 à 3425.

Les fonds étrangers sont pour la plupart à un cours supérieur a celui pratiqué hier l'Extérieure a 7 2,15. l'Italien à 91,75, le Portugais à 2265, le Russe 3 0/0 1891 à 82,55, le Turc D à 22,60 et la banque ottomane à 528.

Dépôt de glace

Le dépôt de Glace de Cahors (Usine de Coty), sera tenu pour la vente au détail par Melle Imbert dépositaire de journaux, Booulevard Gambetta.

LE JOURNAL DU LOT
EST EN VENTE
à Cahors

Chez **M. HERBLIN**, au kiosque de la place d'Armes.

— **Mme CASTELBOUX**, buraliste, boulevard Gambetta.

— **Mlle Euphrasie IMBERT**, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— **Mlle MOLINIÉ**, buraliste, rue de la Mairie.

— **M. MAURY**, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif**, de **Sulfate de chaux** et de **Schiste bitumineux.**

Tel qu'il sort de la carrière, il **est un préservatif infaillible contre la Gelée printanière et l'Oïdium ; c'est un insecticide de premier ordre** pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose et l'Anthracnose.**

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot.**

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÈS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

FEUILLETON DU « du Journal Lot 106 »

LES

CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

XXIII

LES BONNES ŒUVRES DU DOCTEUR

Pauvre petite fille ! dit-il en s'avançant vers la jeune femme et la prenant dans ses bras, par quelles épreuves avez vous passé ! Mais c'est fini maintenant. Dieu soit loué ! Mon fils n'est pas un meurtier, et, après Dieu, grâce à vous, docteur. Ne pleurez plus, Agnès ; je suis heureux d'avoir retrouvé une autre fille.

— Oh ! menez-moi près d'Henry, supplia Agnès. Laissez-moi lui dire que je suis innoncente. Laissez moi l'entendre me dire qu'il me pardonne.

— Je crois, au contraire, dit le capitaine, que le pardon devrait venir de votre côté. Il s'est toujours montré violent et turbulent, mais il a reçu une leçon qu'il n'oubliera pas. Q'en pensez-vous docteur : cette petite folle peut-elle voir cet étourdi ?

— Pas immédiatement, dit le docteur ; il est trop faible pour une grande émotion inattendue. Il faut le préparer. Comment est-il ce soir ?

— Beaucoup mieux ; il n'a plus de délire, répondit le capitaine.

Frank se leva.

— Je vais le voir. N'ayez pas l'air si suppliant, Agnès ; vous le verrez dans peu. Veuillez m'accompagner, mademoiselle Danton. Si nous le trouvons en état de supporter une pareille émotion, vous lui annoncerez la nouvelle et viendrez prendre Agnès ; mais faites attention, madame, dit-il en levant le doigt, pas d'attaque de nerfs. Je ne peux permettre que vous agitiez mon malade. Me promettez-vous d'être bien raisonnable ?

— Oh ! oui, j'essaierai.

— Très bien. Maintenant, venez, mademoiselle Danton.

Il monta suivi de Kate.

Le malade regardait tranquillement la lueur de la lampe ; il était très faible ; très faible et très pâle.

Le docteur s'assit près de lui, lui tâta le pouls et lui posa quelques questions auxquelles il répondit très bas, mais avec intelligence.

— Pas de fièvre, pas de délire ; vous êtes à moitié guéri. Vous vous rétablirez en très peu de temps ; Kate vous a apporté un remède infaillible.

Le malade regarda sa sœur d'un air interrogateur.

— Peux-tu supporter l'émotion d'une bonne nouvelle, mon cher Henry ? demanda Kate en se penchant sur lui.

— Une bonne nouvelle, répéta-t-il doucement avec un sourire d'incrédulité. Une bonne nouvelle pour moi !

— Oui, vraiment, homme de peu de foi. La meilleure nouvelle que tu ais jamais reçue.

Frank se leva avant d'attendre la réponse.

— Je vous laisse seule pour tout lui dire. On sonne le dîner ; au revoir !

Il descendit prendre place à la table.

Le capitaine obligea sa nouvelle fille à prendre la place de Rose, mais Agnès ne fit pas même semblant de dîner.

Elle resta assise, les mains jointes, les yeux fixés sur la porte, faisant tous ses efforts pour être calme.

Toute la famille, d'aillieurs, s'occupait peu de dîner et attendait avec anxiété le retour de Kate.

Après une demi-heure, celle-ci entra très pâle, ayant encore des traces de larmes sur la figure, mais souriante.

Agnès, se leva haletante.

— Oui dit Kate en lui tendant la main, il vous attend.

Agnès poussa un cri de joie et s'élança dans l'escalier.

Arrivées à la porte verte, Kate arrêta sa belle-sœur.

— Il faut être calme, Agnès ; très maîtresse de vous même et ne pas l'agiter.

— Oui !... oui !... Laissez-moi entrer !...

Mlle Danton ouvrit la porte et la fit entrer.

En un moment, elle fut agenouillée près du lit et jeta ses bras autour du cou d'Henry, qu'elle couvrait de baisers et de larmes.

— Pardonne-moi !... disait-elle, pardonne-moi, mon bien-aimé !... Oh ! ne crois pas que je t'ai jamais trompé ! Je ne t'ai jamais été infidèle un moment ni en pensée ni en action. Dis-moi que tu me pardonnes ; rends-moi ton amour !

Naturellement Kate ne resta pas plus longtemps.

Lorsqu'elle rentra dans la salle à manger elle n'y trouva plus le docteur.

— Où est le docteur, papa ?

Parti, dit Grâce. On est venu le chercher pour une malade dans le village. Dîne maintenant tu en as besoin.

— Comme il est bon, se dit Kate ; quelle énergie et quel dévouement ! Si j'étais homme, je voudrais lui ressembler.

A partir de cette soirée mémorable, Henry Danton reprit des forces avec une rapidité merveilleuse.

Le désespoir qui avait anéanti tout son courage, toutes ses espérances était mort.

C'était un homme nouveau.

Il avait un but dans la vie, une place dans le monde et une réputation à regagner.

Une semaine plus tard, il pouvait se lever, quinze jours après, la force, la vigueur, la santé nécessaire à sa nouvelle existence étaient revenues.

Agnès avait à peine mis le pied hors de ces trois mystérieuses chambres depuis qu'elle y était entrée.

C'était bien la plus dévouée des épouses, la plus infatigable, la plus tendre des gardes-malades.

(*A suivre.*)

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patenté en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle nstallation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU Dr GELIS

Contre les Pellicules et la chûte des Cheveux — Résultat garanti. Prix : **2** fr. **50** et **1** fr. **50**. — Flacon n° 2 : **3** fr.

ON DEMANDE
UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART

J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900

MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle

Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour

CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

Bibliographie

L'étude sur la présidence de la République que publie la *Nouvelle Revue internationale*, dans son dernier numéro, obtiendra un très grand retentissement. Son auteur, M. Pierre Denis, décrit minutieusement les fonctions du premier magistrat de la République et s'étend longuement sur leur anonymat. Ce même numéro renferme une troublante nouvelle inédite, de Bjornsterne Bjornson ; un remarquable récit ornementé de la bataille de Lissa ; par Mme Rattazzi ; une délicieuse idylle picarde, d'Octave Lacroix ; une étude savante sur la Révolution américaine de C. Mouhot ; un curieux journal de voyages en Algérie, de R. de Vaucresson ; divers articles sur lo Régénération en Espagne et les causes de la dernière crise ; une instructive et attrayante revue du mouvement scientifique, par W. de Fonvielle des pages artistiques de Louis Dourliac, sur l'œuvre de Buskin ; des impressions, contes et poésies, de Baccelli, André Lemoyne, Frédéric Bataille, Martial Perrier ; une très belle étude du général Turr sur l'insurrection chinoise, ses causes et ses conséquences ; une intéressante lettre d'Italie ; une chronique politique, de Henri Charriaut, sur le rôle de l'armée vis-à-vis de l'Etat, le projet de loi contre la pressse et la situation de la France en Chine ; une revue des revues très approfondie ; un article sur les « Salons et ateliers de Paris », par Guy de Montgailhard ; une revue des livres, etc. (Paris, 23, boulevard Poissonnière).

Armée et Marine

Sommaire du N° 30

SAINT CYR EN 1900

Le premier bataillon de France. — Le général commandant l'Ecole. — L'instruction militaire : le bataillon d'infanterie ; la section de cavalerie. — L'instruction générale. — Le service intérieur. — Les exercices physiques. — L'administration. — La nourriture, le couchage. — Le service de santé. — L'infirmerie-hôpital. — Le service religieux. — Les punitions. — Le camp de Châlons. — Traditions et usages. — Le vocabulaire saint-cyrien. — *96 gravuree et photographies.*

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE
Rue Jacob, 56, à Paris

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été juqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1er avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, *sans augmentation de prix* : 1° Quatre page de plus. 2e Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3° Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés **24 Patrons découpés** sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'*essai* pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1re édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BAINS DE MER DE L'OCEAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnerez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Transport des Instruments agricoles

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans vient de soumettre à l'homologation ministérielle la proposition d'inscrire dans ses tarifs les dispositions ci-après, relatives aux prix de transport des instruments agricoles.

D'une gare quelconqne à une gare quelconque du réseau.

TAXES PAR TONNES DES BARÈMES CI-APRÈS

1° *Par expédition de 500 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids :*

Jusqu'à 100 kilom.,	par kilom.			0f 14
De 101 à 200	—	—	en sus	0 13
De 201 à 300	—	—	—	0 11
De 301 à 600	—	—	—	0 08
De 601 à 700	—	—	—	0 07
De 701 à 800	—	—	—	0 05
De 801 à 1000	—	—	—	0 04
Au delà de 1000	—	—	—	0 03

2° *Par wagon d'au moins 4,000 kilogrammes ou payant pour ce poids :*

Jusqu'à 100 kilom.,	par kilom.			0f 11
De 101 à 200	—	—	en sus	0 09
De 201 à 500	—	—	—	0 08
De 501 à 600	—	—	—	0 06
De 601 à 700	—	—	—	0 05
De 701 à 900	—	—	—	0 03
Au delà de 900	—	—	—	0 02

Les Batteuses, Faucheuses. Locomobiles, Machines à battre, Moissonneuses, Presses à fourrages, Pressoirs et Semoirs, non emballés, envoyés en location ou en réparation bénéficieront, au retour, d'une réduction de 50 0/0 sur les prix des barèmes ci-dessus, lorsque le retour aura lieu dans les six mois qui suivront la date de l'expédition.

D'une gare quelconque du réseau à Bordeaux-Bastide ou St-Jean, Nantes et Saint-Nazaire.

TAXES PAR TONNE DES BARÈMES CI-APRÈS

1° *Par expédition de 500 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids :*

Jusqu'à 150 kilom.,	par kilom.			0f 08
De 151 à 200	—	—	en sus	0 07
De 201 à 500	—	—	—	0 04
De 501 à 800	—	—	—	0 025
Au delà de 800	—	—	—	0 01

2° *Par wagon chargé d'au moins 4,000 kilogrammes ou payant pour ce poids :*

Jusqu'à 50 kilom.,	par kilom.			0f 085
De 51 à 200	—	—	en sus	0 06
De 201 à 300	—	—	—	0 03
De 301 à 400	—	—	—	0 04
De 401 à 500	—	—	—	0 03
De 501 à 700	—	—	—	0 05
Au delà de 700	—	—	—	0 011

Ces barèmes ne comprennent pas les frais accessoires de manutention.

Les prix des barèmes sont majorables pour les colis pesant isolément plus de 10,000 kilogrammes.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui déoouperont l'avis ci-dessus et l'enverront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : *valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, piano et violon, piano et violoncelle.*

Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

EAUX MINÉRALES DE CRANSAC

(AVEYRON)

Établissement de Bains, Bains russes, Douches et Hydrothérapie de 1er Ordre

Sources ROQUES, *seules approuvées par l'Académie de Médecine* (Décret Ministériel, 29 juin 1893)

(Eaux calcaréo-sulfatées-magnésiennes, chlorurées) purgatives, diurétiques, dépuratives. Souveraines dans les affections du foie, des reins et du tube digestif. Efficaces dans les cas de fièvres rebelles, paludéennes, intermitentes contractées aux colonies.

ÉTUVES NATURELLES, seules en Europe, alimentées par les émanations caloriques et sulfureuses de la montagne embrasée.

Incomparables, combinées avec les eaux en boisson, dans le traitement du rhumatisme de toute sorte, névralgies, goutte, etc.

Hôtel thermal (HOTEL ROQUES), dans le parc des sources, table d'hôte depuis 4 francs par jour chambre comprise, casino-théâtre, promenades, excursions.

Expéditions toute l'année par caisse, 60 centimes le litre, en bonbonne, 40 centimes. — L. ROQUES, *Directeur*.

SAISON 1er JUILLET 30 SEPTEMBRE